



# CONCOURS NATIONAL 2019-2020

*NOUS L'EUROPE*

Organisé par l'Association des Membres de  
l'Ordre des Palmes Académiques

Classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> des collèges, classes des lycées de France et de l'Union Européenne

L'AMOPA, concernée par l'éveil de la conscience européenne dans la jeunesse, organise un concours avec le soutien logistique du CIIE (Centre d'Information sur les Institutions Européennes) et de la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

## Sujets :

### Classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> des collèges :

*A l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation de la Charte européenne des Droits fondamentaux, choisissez l'un des grands chapitres du texte.*

*Illustrez, à travers des exemples, la réalité des droits des citoyens en réalisant une affiche au format A3, accompagnée d'une note expliquant vos choix.*

### Classes des lycées et post-baccalauréat :

*Imaginez que Robert Schuman prononce aujourd'hui un discours à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de sa déclaration de 9 mai 1950. Ecrivez ce discours.*

*Votre texte, en format A4, sera dactylographié.*

## IMPORTANT - INFORMATIONS PRATIQUES

Les travaux, rédigés en français, peuvent être individuels ou par groupes de deux élèves maximum et présentés sur papier ou sur support informatique (formats acceptés : pdf, jpeg).

Les travaux comporteront de façon lisible l'identité et la classe des participants, le nom et les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.

Les travaux seront adressés exclusivement à la section départementale de l'AMOPA pour la désignation des **lauréats départementaux**. Les jurys départementaux transmettront les meilleures copies à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté -26 rue de la République 25000 Besançon- pour la désignation des **lauréats nationaux**.

**Pour tout renseignement complémentaire:** [amopadoubs@yahoo.fr](mailto:amopadoubs@yahoo.fr)

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA. Ces informations seront disponibles sur le site internet ([www.amopa.asso.fr](http://www.amopa.asso.fr)) à compter du mois d'octobre 2019.

DATE DE RETOUR DES TRAVAUX

ADRESSE DE RETOUR DES TRAVAUX

Le palmarès pourra être consulté sur le site de l'AMOPA : [www.amopa.asso.fr](http://www.amopa.asso.fr)  
Les lauréats nationaux seront récompensés par des séjours à Strasbourg  
avec visite des institutions européennes en mai 2020.

